

COMMUNIQUE DE PRESSE STELLANTIS CARLOS TAVARES : UNE REMUNERATION INDECENTE ?

L'Assemblée Générale de Stellantis qui se tiendra par visioconférence aux Pays-Bas le 13 avril 2022 suscite notre opposition sur plusieurs points et vient confirmer les critiques et réticences que nous avons émises lors de l'annonce de la fusion PSA/FCA en 2019.

1/ Alors qu'AIRBUS tient physiquement son AG le 12 avril à Amsterdam, STELLANTIS tient une AG virtuelle sans interaction directe avec ses actionnaires.

2/ Nous avons voté contre le rapport de rémunération 2021 de la société qui chiffre la rémunération de M. Carlos Tavares pour 2021 à 19 millions d'euros, la rémunération variable annuelle s'élevant pour elle seule à 7.516.000 € ce qui représente 3,8 fois la rémunération fixe. Par ailleurs, il est indiqué dans les plans LTI que le Directeur Général s'est vu attribué des plans d'actions gratuites en 2021, dont la juste valeur comptable à la date d'attribution est de 32 millions d'euros. A ceci s'ajoute une nouvelle rémunération de long-terme payable en numéraire pour un montant cible de 25 millions d'euros (avec un maximum de 50 millions d'euros).

Calculée selon la méthodologie des tableaux de synthèse de l'Autorité des Marchés Financiers française (AMF) ou de l'AFEP-MEDEF, basés sur la juste valeur IFRS à la date d'attribution en vigueur dans tous les grands groupes français, le montant total de la rémunération du Directeur Général de Stellantis attribuée au titre de 2021 **s'élève à 66 millions d'euros**.

Ce montant de rémunération nous conduit à poser des questions publiquement aux actionnaires qui les votent et aux pouvoirs publics qui tiennent une part de responsabilité dans ce schéma : rappelons que la banque publique française BPI détient 6,15% du capital de Stellantis.

Cette rémunération qui est la plus élevée des grandes entreprises en France (et probablement des groupes cotés de l'Union Européenne) est-elle justifiée pour une personne qui n'est pas le créateur de l'entreprise, mais en est seulement son gérant et donc à ce titre ne prend aucun risque ni de sanction financière ni n'assume aucune responsabilité personnelle d'autant plus que la fusion des deux groupes n'est pas encore achevée ?

De plus, même si le groupe a produit des résultats élevés l'année dernière, cette rémunération extrêmement élevée est-elle justifiée socialement alors que le groupe va devoir probablement faire face à des restructurations massives avec des suppressions d'emplois à la clé compte tenu de ses surcapacités de production et des doublons qui existent à la suite de la fusion PSA/FCA pour de nombreux postes ou fonctions ?

